

Montrouge, le 25 novembre 2021

**CREDIT AGRICOLE S.A. ANNONCE LA PREMIERE CONVOCATION D'UNE
ASSEMBLEE GENERALE DES PORTEURS DE SES TITRES SUBORDONNES A TAUX
VARIABLE LIBELLES EN YEN JAPONAIS (JPY) EMIS LE 26 JUIN 2015 (ISIN
JP525022FF63)***

**A L'EFFET DE RECUEILLIR LEUR APPROBATION SUR LA MODIFICATION DES
CONDITIONS DES TITRES QU'ILS DETIENNENT EN VUE DE SUBSTITUER LE TONA
AU LIBOR JPY POUR LE CALCUL DES MONTANTS D'INTERETS**

(LA « SOLLICITATION »)

Le 26 novembre 2021 (heure de Tokyo), Crédit Agricole S.A. (l'« **Emetteur** ») annonce la première convocation en assemblée générale des porteurs (les « **Porteurs** ») de ses titres subordonnés à taux variable libellés en Yen japonais (JPY) émis le 26 juin 2015 (ISIN JP525022FF63) (les « **Titres** »). Cette assemblée générale des Porteurs se tiendra le 17 décembre 2021 à 16h (heure de Tokyo) en vue d'obtenir leur approbation sur la modification des conditions des Titres (les « **Conditions des Titres** ») qu'ils détiennent en vue de substituer le TONA au LIBOR JPY (et de procéder aux autres modifications correspondantes à savoir la modification de la convention de base de calcul et de la marge applicable) pour le calcul des montants d'intérêt liés aux Titres.

AVERTISSEMENT

Le présent communiqué n'est produit qu'à titre informatif et ne constitue pas une sollicitation de consentements à l'égard des Titres. Aucune recommandation n'est faite quant à l'opportunité pour les Porteurs de consentir à la modification des Conditions des Titres. Cette communication, ou la Sollicitation ne saurait en aucun cas constituer une offre d'achat ni une sollicitation du public dans le cadre d'une quelconque offre d'achat ou de souscription des Titres au Japon ou dans une quelconque juridiction.

Les documents relatifs à la Sollicitation ne sont mis qu'à la disposition des personnes concernées, et cette communication ne doit pas être invoquée ou utilisée par des personnes ou toute autre personne à qui elle peut être légalement adressée en dehors des personnes concernées. La distribution des documents relatifs à la Sollicitation, en ce compris ce communiqué, peut être restreinte par la loi dans certaines juridictions. La Sollicitation est nulle dans toutes les juridictions où elle est interdite.

** Le numéro ISIN est uniquement inclus pour la commodité des porteurs des Titres. Aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude ou à la précision du numéro ISIN tel qu'il est imprimé sur les Titres ou tel qu'il est contenu dans le présent document et un porteur ne peut se fier qu'aux numéros d'identification imprimés sur son propre Titre.*

CONTACTS PRESSE CREDIT AGRICOLE S.A.

Charlotte de Chavagnac	+ 33 1 57 72 11 17	charlotte.dechavagnac@credit-agricole-sa.fr
Olivier Tassain	+ 33 1 43 23 25 41	olivier.tassain@credit-agricole-sa.fr
Pauline Vasselle	+ 33 1 43 23 07 31	pauline.vasselle@credit-agricole-sa.fr

Tous nos communiqués de presse sur : www.credit-agricole.com - www.creditagricole.info



Crédit_Agricole



Groupe Crédit Agricole



creditagricole_sa